

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## N°3

### 06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

#### **PRESENTS :**

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

**ABSENTS EXCUSES :** Yves POTIER (donne pouvoir à Karim AMEZIANE), Nathalie FLAMAND, Michel BRASME, Marc BERNARD (donne pouvoir à Joël MAZZARO).

**SECRETAIRE :** Adolphe MOLINA

**Compte-rendu de la dernière séance :** adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Didier ROSTAIN, Responsable du Centre des Finances Publiques de Crémieu-Trept dont dépend la Commune, demande de prendre une nouvelle délibération pour les indemnités des élus. Cette demande est arrivée le 31 mars 2017 après la convocation du conseil. Monsieur le Maire demande aux conseillers, qui ont été prévenus par mail le 04 avril dernier par le Maire, l'autorisation de mettre ce point à l'ordre du jour. Les Conseillers acceptent à l'unanimité des présents. Cette délibération sera donc vue en point 9.

#### **1- Délibération : Vote du Compte Administratif de l'année 2016.**

Vu le code des collectivités territoriales et le code des communes.

Vu la délibération du conseil approuvant le budget primitif 2016 ainsi que celles approuvant des décisions modificatives relatives à cet exercice,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution de l'exercice 2016 et présente le Compte Administratif 2016.

Monsieur Max VELIEN est nommé Président de séance pour débattre du Compte Administratif 2016.

*Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, après en avoir délibéré,*

**2017/03/01 : Vote :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré hors la présence de Monsieur le Maire et conformément au code général des collectivités territoriales, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :**

**Résultat de l'exercice : excédent de 494 542.54 euros**

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	42 121.89€	239 227.06€
Recettes	476 312.63€	299 578.86€
Résultat	434 190.74€	60 351.80€

#### **2- Délibération : Affectation du résultat du Compte Administratif de l'année 2016.**

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2016 présente un **excédent de fonctionnement de 60 351.80€** et un **excédent d'investissement de 434 190.74€**.

Il informe les conseillers que le résultat du budget du CCAS qui n'existe plus est à reporter en fonctionnement en 2017.

Ce résultat est de 3 327.58€.

**Il sera donc reporté 63 679.38€ en fonctionnement recette à l'article R002, et 434 190.74€ en investissement recette à l'article R001 au Budget Primitif 2017.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2017/03/02 : Vote :** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **3- Délibération : Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2017.**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition communaux de l'année 2016 (TH 9.26%, TFB 14.88%, et TFNB 50.16%) et propose de fixer les taux pour l'année 2017. Monsieur le Maire rappelle que les taux ont été augmentés de 2% en 2016 et propose de maintenir les taux d'imposition actuels des trois taxes.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**2017/03/03 : Vote :** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCEPTE** à l'unanimité cette proposition.

**DECIDE** de fixer les taux à :

TAXE D'HABITATION : 9.26%

TAXE FONCIERE BATI : 14.88%

TAXE FONCIERE NON BATI : 50.16%

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **4- Délibération : Vote du Budget Primitif pour l'année 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017.

Il propose que le budget soit voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement, mais avec une présentation par opération en investissement pour information.

Il présente les travaux prévus en investissement :

- Rénovation du bâtiment scolaire avec construction d'un bâtiment neuf adossé sur le terrain communal derrière la cour de l'école afin d'incorporer au projet de rénovation une salle de restauration scolaire et une salle de motricité (opération équilibrée avec les ventes communales effectuées en 2014 et 2015 et les subventions du conseil départemental de l'Isère et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- Prévision de dépenses pour l'équipement en mobilier du projet école.
- Démarrage des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux. Programmation Ad'Ap 2017 : église et café.
- Révision du PLU.
- Enquête publique.
- Achat et pose d'un défibrillateur au centre du village.
- Mise en électricité du hangar communal avec pose d'un compteur ENEDIS et travaux d'électricité.
- Changement pour mise aux normes du paratonnerre de l'église.
- Reprise d'un mur de soutènement au hameau du Burizay.
- Travaux de mise aux normes eau et électricité sur la plate-forme de jeux dans le cadre des manifestations organisées par nos associations.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2017/03/04 : Vote :** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**DECIDE** à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2017 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec une présentation par opération pour information.

**ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2017 établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

- équilibré en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à **297 679.38€.**
- équilibré en section d'investissement en recettes et en dépenses à **1 014 525.74€.**

#### **5- Délibération : Vote des subventions aux associations.**

Propositions :

Pour les associations :

La commune donne jusqu'à présent tous les ans à l'Association Bouillon de Lecture une subvention par habitant et par an (depuis 2010 1.70€ par habitant et par an). L'Assemblée Générale de l'association doit avoir lieu le mercredi 19 avril 2017 à 20h00 à Moras. Monsieur le maire propose d'attendre la tenue de cette AG et le devenir de l'association pour allouer une subvention.

Pour les enfants scolarisés : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 février dernier qui a fixé un montant de 46 euros par enfant pour l'année scolaire 2016-2017, qu'il soit scolarisé à Veyssilieu, à Panossas ou dans une autre commune.

Les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le Maire concernant l'association Bouillon de lecture.

#### **6- Délibération : Régie des produits divers, liste des produits encaissés à mettre à jour.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal possède une délibération en date du 24/08/2006 listant les produits à encaisser dans le cadre de la régie des produits divers. Les délibérations du 16/10/2007 et du 06/11/2013 ont ajouté à cette liste la location des chapiteaux et l'encaissement des paiements de la garderie périscolaire.

Monsieur le maire propose de prendre une nouvelle délibération afin de se mettre en conformité avec la réalité des produits encaissés (notamment suppression du CCAS).

Il est proposé la liste suivante :

- redevance de location du service téléalarme
- dons
- remboursement de repas
- produits liés à l'action sociale
- vente de coupes de bois
- photocopies et frais d'expéditions
- vente de livres, topo-guides ou cartes de randonnées
- adhésion à l'OCCE (coopérative scolaire)
- sommes correspondant aux factures de l'école payées par la commune
- encaissement des paiements de la garderie périscolaire.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

**2017/03/05 : Vote :** Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter cette liste mise à jour des produits encaissés.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **7- Délibération : Demande de subvention de l'espace formation des métiers et de l'artisanat (EFMA) pour une apprentie.**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de 100,00 euros de l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat pour une enfant de la commune en apprentissage et propose d'allouer la subvention demandée dans le cadre de l'aide à la formation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**2017/03/06 : Vote :** Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 euros à l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat.

**DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **8- Délibération : Demande de subvention de l'association « Les fils d'argent » de la Résidence Jeanne de Chantal à Crémieu.**

La commune a reçu une demande de subvention de l'association « les fils d'argent ». Cette association intervient à la résidence pour personnes âgées Jeanne de Chantal à Crémieu.

Elle a pour but d'améliorer le confort des résidents, de leur permettre d'avoir plus de distractions et une meilleure qualité de vie. Le bilan 2016 ainsi que le prévisionnel 2017 sont joints à la demande.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette résidence accueille Madame Juliette RANDY, et demande au conseil son avis sur l'acceptation de cette demande et la somme pouvant être allouée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**2017/03/07 : Vote :** Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

**DECIDE** à l'unanimité de donner une subvention d'un montant de 100,00 euros à l'association Les fils d'argent.

**DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **9 – Délibération : Indemnités des élus.**

Monsieur ROSTAIN notre régisseur comptable nous a informé de l'augmentation au 01/02/2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base aux calculs de l'indemnité des élus. Cet indice est passé de 1015 à 1022.

Il nous demande de prendre une nouvelle délibération précisant le calcul de l'indemnité des élus sur **l'indice brut terminal de la fonction publique** sans préciser celui-ci car une nouvelle modification est prévue en janvier 2018.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**2017/03/08 : Vote :** Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

**DECIDE** à l'unanimité d'appliquer les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions pour une commune de moins de 500 habitants pour le Maire et les Adjointes, à partir du 1<sup>er</sup> février 2017, soit 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique et 6,6% de ce même indice pour les Adjointes.

**DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **10- Informations et questions diverses.**

- Jeudi 23 mars 2017 a eu lieu l'ouverture des enveloppes suite à l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'école communale.

Étaient présents : Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Max

VELIEN ainsi que Messieurs Rémy GUYARD et David SOARES du CAUE.

Lors de cette réunion nous avons étudié les cinq propositions reçues et en avons retenu trois selon les critères présentés au conseil sur un tableau récapitulatif. Les trois lauréats, les cabinets d'architecture ZEPPELIN, RIGASSI et BEES ainsi que les deux cabinets non retenus ont été informés des résultats de cette réunion.

Les cabinets d'architecture retenus ont jusqu'au mardi 02 mai à 17h00 pour déposer leur proposition de prix et de méthodologie. Leurs réponses seront étudiées, en présence du CAUE, le jeudi 04 mai au matin et chacun d'entre eux sera reçu, à tour de rôle, le même jour à partir de 14h00.

- Jeudi 30 mars 2017, nous avons reçu en mairie Monsieur Anthony GEOFFROY du cabinet 2BR.

Étaient présents pour la commune : Joël MAZZARO, Karim AMEZIANE et Max VELIEN.

Monsieur GEOFFROY a fait le point sur l'arrêt projet du PLU et nous a présenté un PowerPoint pour la préparation de la réunion publique du vendredi 07 avril à 18h30.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande d'une habitante de la commune qui, en difficulté passagère, sollicite la possibilité de louer momentanément l'appartement du bâtiment scolaire. Les travaux de réhabilitation ne devant pas débiter avant le premier semestre 2018, le conseil étudiera, le cas échéant, cette demande et se laisse la possibilité de donner une réponse favorable.

- Syndicat des eaux du Lac de Moras : Monsieur Karim AMEZIANE informe les conseillers de l'augmentation du m<sup>3</sup> d'eau de 1,05€ à 1,10€ pour les usagers. L'eau vendue aux communes passe de 0,61€ à 0,85€. Une augmentation sera lissée sur 3 ans pour arriver au taux des usagers.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	Absent
FLAMAND	Nathalie	Absente
BRASME	Michel	Absent
BERNARD	Marc	Absent
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	

**La séance est levée à 20h35.**